



BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

RAPPORT D'EVALUATION DE LA PERFORMANCE 2020

Mars 2021

SIGLES ET ABREVIATIONS

CASEM	Conseil d'Administration du Secteur Ministériel
CID	Circuit intégré de la dépense
CT	Coefficient temps
DAD	Direction des Archives et de la Documentation
DAF	Direction de l'Administration des Finances
DCPM	Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle
DGES	Direction Générale des Editions Sidwaya
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGM	Direction Générale des Médias
DRCRP	Direction Régionale de la Communication et des Relations avec le Parlement
DRH	Direction des Ressources Humaines
DSI	Direction du Système Informatique
DGRP	Direction Générale des Relations avec le Parlement
DMP	Direction des Marchés Publics
Ea	Efficacité
Ea M	Efficacité du Ministère
Ea S	Efficacité des Structures
Ei	Efficience
Ei M	Efficience du Ministère
Ei S	Efficience des Structures
ISTIC	Institut des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication
ITS	Inspection Technique des Services
MCRP	Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement
PNDES	Plan Nationale de Développement Economique et Social
PPM	Plan de Passation des Marchés
PSMCRP	Plan Stratégique du Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement
RP	Rapport de performance
RPG	Rapport de performance Globale
RTB	Radiodiffusion Télévision du Burkina
SBT	Société Burkinabè de Télédiffusion
TGRO	Taux global de réalisation des objectifs
TNT	Télévision numérique de terre
UACO	Universités Africaines de la Communication de Ouagadougou

INTRODUCTION

Aux termes du décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement, le Ministre de la communication et des relations avec le Parlement, Porte-parole du Gouvernement a pour mission, la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de communication et de relations avec le Parlement.

La conduite efficace de cette mission s'est traduite en 2020 par la recherche d'une plus grande performance des structures du département à travers la mise en œuvre du programme d'activités adopté lors de la 2^{ème} session du conseil d'administration du secteur ministériel (CASEM) du 22 décembre 2020.

Les activités structurantes consignées dans le programme 2020 participent à la mise en œuvre du Plan stratégique du ministère de la communication et des relations avec le Parlement (PSMCRP) en soutien à l'opérationnalisation du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES).

Le suivi-évaluation des performances des structures vise à améliorer la qualité des services offerts par le ministère. Il s'agit d'un processus destiné à mesurer les progrès et les réalisations, comparés aux résultats attendus. A ce titre, il demeure un instrument d'information et d'aide à la décision.

Le présent rapport de performance vise l'évaluation de la conduite des activités structurantes assignées aux différentes structures du MCRP pour l'année 2020.

Ce rapport s'articule autour de quatre (04) grands points : (i) le résumé de la méthodologie d'évaluation des performances, (ii) les principaux résultats en termes de niveau de performance des

structures, (iii) la performance du ministère et (iv) les faits marquants et chiffres clés de 2020.

I. RESUME DE LA METHODOLOGIE D'EVALUATION DES PERFORMANCES

L'élaboration du rapport de performance du ministère repose principalement sur la détermination de (i) l'efficacité, (ii) l'efficience, (iii) l'impact et (iv) la gouvernance, éléments essentiels du calcul de la Performance Globale (PG).

Pour chaque structure, la combinaison des quatre (04) éléments d'appréciation détermine sa performance globale.

La performance globale du ministère s'appréhende à travers la moyenne arithmétique des performances des structures.

Le champ de l'évaluation étant constitué par les activités des structures au cours d'une année, celles-ci sont évaluées suivant une échelle ordinale selon les codifications ci-après :

0 < Performance ≤ 30 : Très Faible (Critique) ;

30 < Performance ≤ 50 : Faible ;

50 < Performance ≤ 60 : Moyenne ;

60 < Performance ≤ 90 : Satisfaisante ;

90 < Performance ≤ 100 : Excellente.

I.1. Calcul de la performance globale des structures (PGS)

Pour le calcul de la performance globale des structures, les critères de (i) l'efficacité, (ii) l'efficience, (iii) la gouvernance ont été retenus. L'impact n'a pu être calculé pour aucune des structures du ministère, compte tenu de l'indisponibilité des valeurs de référence.

Par conséquent, les trois critères retenus dans le cadre de l'évaluation sont pondérés selon la formule ci-après :

$$PG = \text{efficacité} \times 0,65 + \text{efficience} \times 0,20 + \text{gouvernance} \times 0,15$$

I.2. Calcul de la performance globale du ministère (PGM)

La performance globale du ministère est obtenue en calculant la moyenne arithmétique des performances des vingt-deux (22) structures centrales, déconcentrées et rattachées du ministère.

$$PG = (PG1 + PG2 + PG3 + PG4 + \dots + PG20) / 22$$

I.3. Validation du rapport de performance

Le rapport de performance des structures a fait l'objet de validation avec chaque structure concernée. Celui du ministère a été validé par la réunion de Cabinet du 29 mars 2021.

Sur la base de cette méthodologie, le rapport de performance décline les résultats majeurs de l'évaluation des activités des structures au titre de l'année 2020.

II. PRINCIPAUX RESULTATS DE L'EVALUATION

Les principaux résultats portant sur l'évaluation des structures sont présentés selon les trois (03) critères de performance que sont : (i) l'efficacité, (ii) l'efficience et (iii) la gouvernance.

II.1 L'efficacité

II.1.1 Efficacité des structures

L'efficacité a permis d'appréhender l'effort des structures dans l'accomplissement des objectifs et dans la conduite d'activités d'ordre managérial.

Ainsi, les niveaux d'efficacité des structures en 2020 sont fournis dans le tableau n°1 ci-après.

Tableau n°1 : Répartition des structures selon l'efficacité en 2020

N°	Structures	Efficacité (en %)
1.	Inspection technique des services (ITS)	100%
2.	Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS)	100%
3.	Direction de l'administration des finances (DAF)	100%
4.	Direction des ressources humaines (DRH)	91,18%
5.	Direction des marchés publics (DMP)	100%
6.	Direction de la communication et de la presse ministérielle (DCPM)	81,67%
7.	Direction des archives et de la documentation (DAD)	100%
8.	Direction des services informatiques (DSI)	100%
9.	Direction générale des médias (DGM)	84,8 %
10.	Direction générale des relations avec le parlement (DGRP)	92,57%
11.	Direction régionale de la communication et des relations avec le Parlement de la Boucle du Mouhoun (DRCRP-BM)	53,83%
12.	Direction régionale de la communication et des relations avec le Parlement des Hauts-Bassins (DRCRP-HB)	100%
13.	Direction régionale de la communication et des relations avec le Parlement du Nord (DRCRP-Nord)	84,67%
14.	Direction régionale de la communication et des relations avec le Parlement du Centre-Est (DRCRP-CE)	100%
15.	Direction régionale de la communication et des relations avec le Parlement de l'Est (DRCRP-E)	100%
16.	Direction régionale de la communication et des relations avec le Parlement du Sahel (DRCRP-Sahel)	81,67%
17.	Direction régionale de la communication et des relations avec le Parlement du Sud-Ouest (DRCRP-SO)	100%
18.	Direction Générale de la Radiodiffusion Télévision du Burkina (DGRTB)	65,34%
19.	Direction Générale des Editions Sidwaya (DGES)	89,4%
20.	Direction Générale de l'Institut des sciences et techniques de l'information et de la communication (DGISTIC)	82,47%
21.	Direction Générale du Fonds d'appui à la presse privée (FAPP)	62%
22.	Direction générale de la Société Burkinabè de Télédiffusion (SBT)	100%

Source : DDII/03/2021

Toutes les vingt-deux (22) structures évaluées ont une efficacité supérieure à 50%. Contrairement à l'année 2019 où trois (03)

structures présentaient une efficacité faible (moins de 50%). Cette évolution s'explique par une meilleure maîtrise dans la planification et l'exécution des activités.

II.1.2 L'efficacité du ministère

Ea M= moyenne de l'efficacité des structures

EaM = 89,53%

L'efficacité du ministère est de 89,53% contre 73,95% en 2019. Ce résultat s'explique par une amélioration considérable de l'efficacité des différentes structures.

II.2 L'efficience

II.2.1 Efficience des structures

La mesure de l'efficience des structures a permis de cerner leur capacité à l'atteinte des objectifs tout en utilisant moins de ressources.

L'efficience des structures en 2020 est présentée dans le tableau n°2 suivant.

Tableau n°2 : Répartition des structures selon l'efficience en 2020

N°	Structures	Efficience (en %)
1.	Inspection technique des services (ITS)	0,01 %
2.	Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS)	00%
3.	Direction de l'administration des finances (DAF)	00%
4.	Direction des ressources humaines (DRH)	0,01%
5.	Direction des marchés publics (DMP)	00%
6.	Direction de la communication et de la presse ministérielle (DCPM)	00%
7.	Direction des archives et de la documentation (DAD)	00%
8.	Direction des services informatiques (DSI)	00%
9.	Direction générale des médias (DGM)	00%

N°	Structures	Efficienc e (en %)
10.	Direction générale des relations avec le parlement (DGRP)	00%
11.	Direction régionale de la communication et des relations avec le Parlement de la Boucle du Mouhoun (DRCRP-BM)	00%
12.	Direction régionale de la communication et des relations avec le Parlement des Hauts-Bassins (DRCRP-HB)	00%
13.	Direction régionale de la communication et des relations avec le Parlement du Nord (DRCRP-Nord)	00%
14.	Direction régionale de la communication et des relations avec le Parlement du Centre-Est (DRCRP-CE)	00%
15.	Direction régionale de la communication et des relations avec le Parlement de l'Est (DRCRP-E)	00%
16.	Direction régionale de la communication et des relations avec le Parlement du Sahel (DRCRP-Sahel)	00%
17.	Direction régionale de la communication et des relations avec le Parlement du Sud-Ouest (DRCRP-SO)	0,01%
18.	Direction Générale de la Radiodiffusion Télévision du Burkina (DGRTB)	00%
19.	Direction Générale des Editions Sidwaya (DGES)	0,04%
20.	Direction Générale de l'Institut des sciences et techniques de l'information et de la communication (DGISTIC)	0,16%
21.	Direction Générale du Fonds d'appui à la presse privée (FAPP)	0,01%
22.	Direction générale de la Société Burkinabè de Télédiffusion (SBT)	0,12%

Source : DDII/03/2021

Toutes les structures ont une efficacité supérieure ou égale à 0 contrairement à l'année 2019 où cinq (05) structures (DAF, DMP, DAD, DSI, DGM) ont effectué un dépassement budgétaire.

II.2.2 L'efficacité du ministère

EiM = moyenne de l'efficacité des structures

EiM = 0,02

Le niveau de l'efficacité est de 0,02% contre 2,80 % en 2019. Ce résultat s'explique par une meilleure programmation budgétaire. Toute chose qui n'a pas engendré des dépassements budgétaires dans l'exécution des activités.

II.3 La gouvernance

II.3.1 Niveau de gouvernance des structures

La performance dans la gouvernance traduit la qualité de la capacité managériale.

La gouvernance des structures en 2020 est présentée dans le tableau n°3.

Tableau n°3 : Répartition des structures selon la gouvernance

N°	Structures	Gouvernance (en %)
1.	Inspection technique des services (ITS)	100 %
2.	Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS)	100%
3.	Direction de l'administration des finances (DAF)	100%
4.	Direction des ressources humaines (DRH)	100%
5.	Direction des marchés publics (DMP)	100%
6.	Direction de la communication et de la presse ministérielle (DCPM)	100%
7.	Direction des archives et de la documentation (DAD)	100%
8.	Direction des services informatiques (DSI)	100%
9.	Direction générale des médias (DGM)	100%
10.	Direction générale des relations avec le parlement (DGRP)	100%
11.	Direction régionale de la communication et des relations avec le Parlement de la Boucle du Mouhoun (DRCRP-BM)	91,67%
12.	Direction régionale de la communication et des relations avec le Parlement des Hauts-Bassins (DRCRP-HB)	91,67%
13.	Direction régionale de la communication et des relations avec le Parlement du Nord (DRCRP-Nord)	91,67%
14.	Direction régionale de la communication et des relations avec le Parlement du Centre-Est (DRCRP-CE)	91,67%
15.	Direction régionale de la communication et des relations avec le Parlement de l'Est (DRCRP-E)	91,67%
16.	Direction régionale de la communication et des relations avec le Parlement du Sahel (DRCRP-Sahel)	91,67%
17.	Direction régionale de la communication et des relations avec le Parlement du Sud-Ouest (DRCRP-SO)	91,67%
18.	Direction Générale de la Radiodiffusion Télévision du Burkina (DGRTB)	100%
19.	Direction Générale des Editions Sidwaya (DGES)	100%

N°	Structures	Gouvernance (en %)
20.	Direction Générale de l'Institut des sciences et techniques de l'information et de la communication (DGISTIC)	100%
21.	Direction Générale du Fonds d'appui à la presse privée (FAPP)	83,33%
22.	Direction générale de la Société Burkinabè de Télédiffusion (SBT)	100%

Source : DDII/03/2021

Le niveau de la gouvernance des structures du ministère s'établit entre 83,33% et 100%.

Il faut noter que de façon générale, la gouvernance des structures s'est nettement améliorée du fait de la définition des fiches de poste, de la régularisation des nominations des agents dans les postes de responsabilités et de l'adoption du manuel de procédures du Ministère.

II.3.2 La gouvernance du ministère

GM= moyenne de la gouvernance des structures

GM= 96,59%

Avec un taux de 96,59%, le niveau de la gouvernance du ministère est excellent. La gouvernance enregistre une progression de 10,61% comparativement à celle de 2019 où elle était de 85,98%. Cela s'explique par l'adoption du manuel de procédures de toutes les structures centrales et déconcentrées du Ministère.

II.4. Les performances globales

II.4.1 Niveau de performance globale des structures

La performance globale des structures en 2020 est déclinée au niveau du tableau n°4.

Tableau n°4 : Répartition des structures selon la performance globale en 2020

N°	Structures	Performance globale (en %)
1.	Inspection technique des services (ITS)	80 %
2.	Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS)	80%
3.	Direction de l'administration des finances (DAF)	80%
4.	Direction des ressources humaines (DRH)	74,27%
5.	Direction des marchés publics (DMP)	80%
6.	Direction de la communication et de la presse ministérielle (DCPM)	68,09%
7.	Direction des archives et de la documentation (DAD)	80%
8.	Direction des services informatiques (DSI)	80%
9.	Direction générale des médias (DGM)	70,12%
10.	Direction générale des relations avec le parlement (DGRP)	75,17%
11.	Direction régionale de la communication et des relations avec le Parlement de la Boucle du Mouhoun (DRCRP-BM)	48,74%
12.	Direction régionale de la communication et des relations avec le Parlement des Hauts-Bassins (DRCRP-HB)	78,75%
13.	Direction régionale de la communication et des relations avec le Parlement du Nord (DRCRP-Nord)	68,79%
14.	Direction régionale de la communication et des relations avec le Parlement du Centre-Est (DRCRP-CE)	78,75%
15.	Direction régionale de la communication et des relations avec le Parlement de l'Est (DRCRP-E)	78,75%
16.	Direction régionale de la communication et des relations avec le Parlement du Sahel (DRCRP-Sahel)	66,84%
17.	Direction régionale de la communication et des relations avec le Parlement du Sud-Ouest (DRCRP-SO)	78,75%
18.	Direction Générale de la Radiodiffusion Télévision du Burkina (DGRTB)	57,47%
19.	Direction Générale des Editions Sidwaya (DGES)	73,12%

N°	Structures	Performance globale (en %)
20.	Direction Générale de l'Institut des sciences et techniques de l'information et de la communication (DGISTIC)	68,64%
21.	Direction Générale du Fonds d'appui à la presse privée (FAPP)	52,80%
22.	Direction générale de la Société Burkinabè de Télédiffusion (SBT)	80,02%

Source : DDII/03/2021

Sur les vingt-deux (22) structures du ministère, trois (03) (FAPP, DRCRP-BM, DGRTB) ont une performance globale moyenne ($50 \leq \text{moy.} < 60$) et dix-neuf (19) (DRH, DMP, DCPM, DAD, DGM, DRCRP-Nord, DRCRP-CE, DRCRP-E, DGES, DGRP, DAF, DGESS, DRCRP-HB, DRCRP-SAHÉL, DRCRP-SO, DSI, DGISTIC, ITS, SBT) présentent une performance globale jugée satisfaisante ($60 \leq \text{moy.} < 90$).

II.4.2 La performance globale du ministère

$$\text{PGM} = \text{EaM} \times 0,65 + \text{Ei M} \times 0,20 + \text{GM} \times 0,15$$

$$\text{PGM} = 0,65 \times 89,53 + 89,53 \times 0,20 + 96,59 \times 0,15$$

$$\text{PGM} = 72,68\%$$

Tableau n°5 : Performance globale selon les critères en 2020

Critère	Performance (en %)	Observations
Efficacité	89,53	Satisfaisant
Efficiéce	0,02	-
Gouvernance	96,59	Excellente
PG	72,68	Satisfaisant

Source : DDII/03/2021

Le ministère a une performance globale satisfaisante de 72,68% contre 61,52% en 2019, soit une progression de 11,16%.

Cette performance s'explique par une amélioration au niveau des structures de l'efficacité et de la gouvernance.

III. FAITS MARQUANTS ET FICHES CLEES

Le Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement a exécuté ses activités dans un contexte national marqué par une situation sécuritaire et sanitaire difficile qui a engendré une régulation budgétaire.

C'est dans un tel contexte que le Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement a mis en œuvre et assuré le suivi de la politique du gouvernement en matière de communication et de relations avec le Parlement à travers ses trois programmes : « *Communication* », « *Relations avec le Parlement* » et « *Soutien et pilotage* ».

Au titre des difficultés, la faiblesse des ressources financières allouées au département constitue la contrainte majeure à un véritable développement du secteur de la communication.

Malgré le contexte difficile et l'insuffisance des ressources financières, des avancées significatives ont été enregistrées durant l'année 2020. En termes d'exécution du programme d'activités, on peut établir le bilan suivant les objectifs prioritaires :

➤ **POUR LE PROGRAMME BUDGETAIRE**
« COMMUNICATION »

Objectif stratégique 1 : Renforcer les capacités infrastructurelle et technologique du secteur

- l'acquisition des consommables spécifiques et des petits matériels et outils de maintenance au profit de la RTB ;
- l'acquisition des équipements d'imprimerie et leur installation en cours à Dori et à Tenkodogo au profit des Editions Sidwaya ;
- le renforcement de la qualité du réseau TNT et de son exploitation en continue par des sorties de maintenance préventive et curative ;
- l'élaboration du plan stratégique 2020-2025 de la SBT ;
- l'élaboration d'un plan de développement et d'optimisation de l'exploitation du réseau ;
- la réalisation d'une étude technique du siège des Editions Sidwaya à Ouaga 2000.

Objectif stratégique 2 : renforcer l'accès des citoyens à l'information par l'amélioration des contenus

- la production de trois grands reportages sur la diaspora burkinabè au Togo en février, en Côte d'Ivoire en novembre et au Niger en décembre ;
- la réalisation de soixante-dix (70) Papiers d'initiatives personnels (PIP) ;
- la production et la diffusion de quatre (04) numéros de l'émission culturelle " Scène", de neuf (09) films documentaires, de deux cent douze (212) numéros de

l'émission matinale « RTB matin », de deux cent vingt un (221) numéros de l'émission matinale « APERO midi », de neuf (09) numéros de l'émission « Antenne direct », de vingt-six (26) numéros de l'émission « City vacances », de trois cent vingt (320) magazines de deux cent cinquante un (251) numéros de l'émission interactive « Commentons l'actualité », de quarante (40) numéros de « Sur la brèche », de onze (11) numéros de « CONTROVERSE et de deux (02) numéros de « dialogue avec le gouvernement » ;

- la réalisation de huit (08) grands reportages ;
- la couverture des activités du gouvernement et de ses partenaires ;
- la couverture médiatique du 11 décembre 2020 et la production d'un numéro spécial Sidwaya pour le 11 décembre 2020 ;
- La production d'un numéro spécial Sidwaya pour les élections 2020.

Objectif stratégique 3 : Développer le capital humain

Pour renforcer les capacités des médias publics et privés les activités suivantes ont été réalisées :

- La réalisation de douze (12) sorties terrain d'observation pédagogiques et d'une (01) session d'immersion pour cent quatorze (114) stagiaires de 1ère année de l'ISTIC ;
- la mise en œuvre des activités pédagogiques de l'ISTIC à travers l'enseignement de deux cent cinquante-sept (257) modules, le contrôle de connaissance par trois cent douze (312) évaluations ;

- la tenue des sessions de soutenance de quarante (40) mémoires, de présentation de trente-trois (33) productions et de vingt-huit (28) études de cas ;
- la production et la diffusion de douze (12) émissions radiodiffusées à Ziniaré et Nagréongo pour renforcer les connaissances pratiques des élèves de l'ISTIC ;
- l'organisation de la 23^{ème} édition du concours « Prix Galian » ;
- la formation plus de plus de cent trente (130) professionnels des médias dans six (06) régions (DRCRP-Hauts Bassins, DRCRP-Nord, DRCRP-Centre Est, DRCRP-Est, DRCRP-Sahel, DRCRP-Sud-Ouest) ;
- la formation de soixante (70) agents des Editions Sidwaya et une formation des journalistes sur le thème « *la responsabilité sociale des journalistes en période électorale* » dans la région des Hauts Bassins ;
- l'accompagnement technique des gouvernorats et des collectivités territoriales des régions du Nord, de l'Est, de la Boucle du Mouhoun, du Sahel, des Hauts-bassins et du Sud-Ouest dans leurs actions de communication ;
- l'octroi de la subvention de l'Etat à cent six (106) entreprises de presse privée ;
- l'octroi de crédits à quatre (04) entreprises de presse.

➤ **POUR LE PROGRAMME BUDGETAIRE « RELATIONS AVEC LE PARLEMENT »**

Objectif stratégique 1 : Assurer le suivi du processus de rédaction et d'adoption des textes

- la vérification de trente-deux (32) projets de loi avant leur dépôt sur le bureau de l'Assemblée nationale ;
- le renforcement des capacités de cinquante (50) cadres de l'administration en procédure législative et en légistique ;
- la participation aux sessions du comité technique de vérification des avant-projets de loi (COTEVAL) où onze (11) projets de loi ont été étudiés ;
- la Tenue des sessions du cadre de concertation avec les groupes parlementaires ;
- la tenue d'une rencontre d'échange avec les ministères gros pourvoyeurs de projets de loi ;
- l'élaboration d'un tableau de bord de recueil des lois et d'un tableau d'exécution des lois;
- la participation à six (06) conférences des présidents ;
- l'organisation de la rentrée parlementaire.

➤ **POUR LE PROGRAMME BUDGETAIRE « SOUTIEN ET PILOTAGE »**

Objectif stratégique 1 : renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles du MRCP

- la coordination et le pilotage des actions du département ;
- la gestion des ressources humaines ;
- la gestion des ressources matérielles et financières ;
- la planification, le suivi et l'évaluation des activités ;
- la gestion de la communication sur l'action du ministère ;

- la gestion et la conservation des archives et de la documentation ;
- la gestion du système informatique.

En matière d'allocation budgétaire, le ministère a bénéficié en 2020 de seize milliards quatre cent cinquante-quatre millions six cent trente-huit mille (16 454 638 000) francs CFA.

IV. RECOMMANDATIONS

Après analyse des performances du ministère en 2020, il est impératif de :

- plaider pour une augmentation du budget alloué au ministère ;
- améliorer la coordination de l'action administrative ;
- améliorer les conditions de travail du personnel ;
- renforcer les capacités des responsables des structures à la gestion administrative et financière ;
- assurer la formation continue du personnel ;
- accompagner la SBT à sécuriser les stations et relais de diffusion.

CONCLUSION

La mise en œuvre des objectifs prioritaires du MCRP au cours de l'année 2020, s'est déroulée dans un contexte national marqué par les attaques terroristes, les multiples remous sociaux dans certains secteurs, l'apparition de la maladie à coronavirus au Burkina Faso etc.

Pour limiter les risques de contamination du COVID 19, le Gouvernement a instauré des mesures sanitaires préventives, entraînant une paralysie des activités dans les administrations publiques et privées. En effet, certaines activités ont connu une régulation budgétaire, d'autres une mise en œuvre difficile à cause des mesures barrières et de l'indisponibilité des agents pour fait de grève.

Aussi, l'insécurité persistante, rendant difficile l'accès à certaines zones, a affecté l'exécution de certaines activités. Malgré ces situations difficiles, des résultats probants ont été enregistrés et le MCRP entend consolider ces acquis et renforcer d'avantage ses actions de mise en œuvre et de suivi de la politique du Gouvernement en matière de communication et de relations avec le Parlement.